

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 04 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet à 20 heures, les membres du Conseil municipal légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Marcel JAEGER, Maire.

Etaient présents : Valérie GUILLOUX, Benoît VANDERMERSCH, Anne JAEGER, Martine MACE, Sophie PIEDOUE, Thomas MONGODIN, Eva VADCARD, Rémy RIVOAL

Procuration : Sophie-Elodie D'HOINE à Marcel JAEGER

- COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS :

Commission culture : Anne JAEGER fait état d'une collaboration entre des élèves de 5^{ème} de Bretteville-sur-Laize et des archéologues travaillant sur le cimetière de Quilly, qui a donné lieu à une exposition sur les rites funéraires romains.

- Commission transition écologique : Valérie GUILLOUX restitue le travail sur l'éolien et sur l'implantation de nouvelles haies pour lutter contre l'érosion et le ruissellement.

N° 2022/07/01 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR POUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT INSEE :

Monsieur le Maire présente le courrier de l'INSEE et propose de désigner Anne JAEGER comme coordonnatrice et Martine MACE coordonnatrice adjointe pour les opérations de recensement en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide, les deux propositions.

Il va falloir recruter une personne d'au moins 16 ans qui devra suivre une formation de deux jours et réaliser l'enquête sur une période d'une semaine à dix jours.

N° 2022/07/02 : ADRESSAGE ET DENOMINATIONS DES VOIES :

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Un fonctionnaire du Conseil départemental est venu à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création des voies avec les dénominations suivantes :

Chemin de Daumesnil	CHEMIN DE DAUMESNIL
Route le Pré Marie	ROUTE LE PRE MARIE
Rue de Gaumesnil	RUE DE GAUMESNIL
Chemin de Robert Mesnil	CHEMIN DE ROBERT MESNIL
Voie Romaine	VOIE ROMAINE
Chemin Haussé	CHEMIN HAUSSE
Chemin du Parterre	CHEMIN DU PARTERRE
Route de Bretteville	ROUTE DE BRETTEVILLE
Rue du Prieuré	RUE DU PRIEURE
Rue de la Forge	RUE DE LA FORGE
Rue du Pont des Vers	RUE DU PONT DES VERS
Rue de la Malle Poste	RUE DE LA MALLE POSTE

Des plaques émaillées pour les numéros et pour les noms de rue vont être achetées. La commune va solliciter une subvention via l'APCR (Aide aux petites communes rurales). Valérie GUILLOUX contactera des entreprises pour avoir des devis concernant la fabrication et la pose des plaques.

N° 2022/07/03 : PROJET DE MONUMENT AUX MORTS :

La commune n'ayant pas de monument aux morts et ne disposant que d'une plaque (incomplète) à l'intérieur de l'église, Monsieur le Maire propose de demander un devis pour créer un monument aux victimes civiles et militaires des deux guerres mondiales. Ce monument prendrait place à l'intérieur du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide, le projet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- ENTRETIEN DES BORNES INCENDIES :

PAM Saint-Gobain a adressé un courrier relatif à des incidents possibles sur les poteaux (bornes) incendie « renversables de marque PAM ». Il a été demandé de dénombrer et de repérer précisément les emplacements.

Thomas MONGODIN et Rémy RIVOAL suivront ce dossier.

- COMMEMORATION :

La cérémonie du Cimetière militaire Canadien aura lieu le 7 Août 2022. Rémy RIVOAL est nommé porte-drapeau de la commune et le Conseil le remercie d'avoir accepté. Une buvette après la cérémonie est organisée en alternance entre le Comité Juno et la commune. Cette année, le Comité Juno assumera le coût. La tenue de la buvette sera assurée par les habitants volontaires.

- CIMETIERE :

Pour séparer l'endroit où sont mis les déchets de tombes proches, il est décidé de planter une haie ; Rémy RIVOAL va se renseigner.

- PROJET EOLIEN :

Deux réunions d'information à destination de la population vont être organisées par le conseil municipal un samedi en septembre 2022, l'une avec une entreprise susceptible d'installer un parc éolien, l'autre avec des opposants au projet. Suivra une consultation de la population, puis une prise de position du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Une désignation des jurés pour la Cour d'Assises a été effectuée par tirage au sort au Hom. 36 noms ont été tirés au sort. Cette liste est remise à des magistrats qui la retravaillent en fonction des affaires à juger. Pour Cintheaux, le nom d'Isabelle ALBA a été tiré.

- Le Comité des fêtes organise le méchoui traditionnel le dimanche 18 septembre 2022.

- Nous sommes toujours sans nouvelles du projet de rénovation de l'église. Une nouvelle relance de la DRAC va être faite.

Vu par le Maire de la commune de Cintheaux pour être affiché le 05 Juillet 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Cintheaux, le 05 Juillet 2022
Le Maire
Marcel JAEGER



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Marcel Jaeger'. The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal.